



LA CORRIDA

DU PIC

ÉDITION 2021

**RÈGLEMENT
CORRIDA DU
PIC**

Pass sanitaire obligatoire

SAMEDI 27 NOVEMBRE 2021

lacorridadupic.fr
corridadupic@gmail.com

ARTICLE 1 : ORGANISATION

La 1ère édition de la « Corrida du Pic » est organisée par l'association « Les Yeux du coeur »
Le présent règlement s'applique aux épreuves nommées : 7 km de la course en ligne « La Corrida du Pic » et de la montée chronométrée du pic réservée aux trente premiers masculins et féminins de la course en ligne. Il s'applique aussi aux parcours « randonnée pédestre du pic ».

ARTICLE 2 : DISTANCES ET CATÉGORIES

Les différentes épreuves sont ouvertes aux catégories suivantes :

7 km open	7 km chronométrés et montée sèche
Ouvert à tous à partir de 2009	Cadet : 2006 - 2005
Sans certificat médical	Juniors : 2004 - 2003
Classement par ordre alphabétique avec temps de course	Espoirs : 2000 - 2002 Séniors : 1983 - 1999
Dotation, puces	M0 : 1983 - 1897 / M1 : 1978 - 1982 / M2 : 1973 - 1977 / M3 : 1968 - 1972 etc...

ARTICLE 3 : PARCOURS

Corrida

Il s'agit d'une boucle de 2,333km à effectuer 3 fois pour un total de 7km. Les parcours sont entièrement balisés. Sur les rares portions du parcours non sécurisées, chaque participant est tenu de respecter le code de la route et sera seul responsable d'un éventuel manquement à ses règles. Il est expressément demandé aux participants de ne jeter aucun emballage sur le trajet.

Parcours enfants

Il s'agit d'une boucle de 400m à effectuer 2 ou 4 fois en fonction des catégories.

Parcours randonnées pédestres du pic

- Un parcours poussette et personnes à mobilité réduite
- Un parcours 7 km
- Un parcours 13 km
- Un parcours 19km

ARTICLE 4 : DÉPARTS & ARRIVÉES

Le départ des courses est donné rue François Parot devant la gare.

L'arrivée des courses sera située sur l'esplanade de la mairie.

Le départ des montées sèches a lieu devant le Crédit Agricole.

L'arrivée des montées sèches a lieu au sommet du prieuré.

Le départ des randonnées pédestres a lieu salle du Club de l'Amitié.

L'arrivée des randonnées pédestres a lieu sur le parking du prieuré.

Les horaires de l'épreuve sont les suivants :

Horaire d'ouverture randonnée pédestre du pic : Inscription ouverte à 7h30. Dernier départ à 11h

Course enfant : à partir de 17h. Un goûter est offert à l'arrivée.

Distance :

- 400 m : Baby Athlé (2016 et après)
- 800 m : Écoles d'Athlétisme-poussins (2011-2015)
- 1600 m : Benjamins-Minimes (2007-2010)

Corrida :

- 7 km CHRONO : départ 18h
- 7 km OPEN : départ libre après les 7km chrono
- Montée sèche féminine : départ 19h30
- Montée sèche masculine : départ 19h45

ARTICLE 5 : PARTICIPATION

L'épreuve est ouverte aux licenciés et non licenciés, de toutes nationalités, dont l'âge correspond aux critères catégorie/distance de l'article 2, conformément aux directives de la FFA. Une autorisation parentale est obligatoire pour les participants mineurs. Les catégories d'âge donneront lieu à un classement séparé dans les différentes épreuves.

ARTICLE 6 : INSCRIPTION CORRIDA

- Inscriptions en ligne sur www.logicourse.fr

- **Inscriptions papier** : Les inscriptions sur papier sont à adresser à l'association « Les Yeux du Coeur » Les Varrats-452 rue du Viognier 42560 BOISSET SAINT PRIEST, jusqu'au **Lundi 22 novembre 2021** le cachet de la poste faisant foi. Aucune inscription et/ou modification ne sera prise par téléphone (voir bulletin d'inscription)

1. Course chronométrée classante

Toute participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur :

- d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé-Loisirs, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées) ;

- ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération agréée, uniquement, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition ;

- ou d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

D'après le code du sport, les athlètes doivent présenter une licence de la discipline concernée, **il n'est plus possible d'accepter les licences du Triathlon, de la Course d'Orientation ou du Pentathlon Moderne.**

Toute inscription dont le certificat médical ou la licence n'est pas valide le 27 novembre 23h59 sera caduque. (pensez à insérer le bon document)

2. Course open non classante

Aucun certificat médical n'est demandé .

En version OPEN : Le départ est libre à la suite du départ de la course chronométrée. Aucun classement ne sera établi. Le temps effectué sur le parcours par chacun sera tout de même affiché sur les panneaux prévus à cet effet sur des listes classées par ordre alphabétique.

Les droits d'engagement aux randonnées du pic :

Parcours poussette et personnes à mobilité réduite : gratuit

7km : 4€

13km : 5€

19km : 6€

Les droits d'engagement à la Corrida du Pic :

- 12€ jusqu'au 26 novembre 2021 minuit sur le site logicourse (dans la limite de 2500 dossards)

- Possibilité d'inscription sur place (100 dossards maximum) le samedi 27 novembre 2021 avant 16h.

- Cadeau surprise

- Ravitaillements sur le parcours à chaque boucle de 2,3km

- Possibilité de repas sur réservation sur le site de logicourse

3. Courses enfants

Aucun certificat médical n'est demandé : Découverte de la course à pied

Les droits d'engagement sont libres : une tirelire est mise à disposition des parents souhaitant inscrire leurs enfants. Inscriptions le jour de la course à partir de 14h salle du Club de l'Amitié à Saint Romain le Puy. Clôture des inscriptions enfants à 16h.

Départ de la course à 17h le samedi 27 novembre 2021.

ARTICLE 7 : ANNULATION

L'engagement est ferme et définitif et ne peut faire l'objet d'un remboursement pour quelque motif que ce soit.

Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce-personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. L'organisation se dégage de toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

ARTICLE 8 : RETRAIT DES DOSSARDS

Les dossards seront à retirer à la salle Francis Rapp de Saint Romain le Puy le samedi 27 novembre 2021 à partir de 9h, sur présentation de la licence sportive ou du certificat médical mentionnant l'absence de contre-indication la pratique de la course pied en compétition + une pièce d'identité (la corrida classante). Pour la course open, il n'y a pas besoin de certificat médical.

ARTICLE 9 : RAVITAILLEMENTS

Ravitaillements au km 2,333 et 4,666 : Eau + boisson, fruits secs et sucre

À l'arrivée : Solide + liquide + assiette du coureur.

Pour les randonnées pédestres du pic :

- 7km : assiette du randonneur à l'arrivée
- 13km : un ravitaillement sur le parcours au km 6 + assiette du randonneur à l'arrivée
- 19km : deux ravitaillements sur le parcours aux km 6 et 12 + assiette du randonneur à l'arrivée

ARTICLE 10 : REPAS & ANIMATIONS

Repas

Tout au long du parcours, des animations musicales sont mises en place. La corrida est animée principalement par le groupe de musique électronique "DYFACT". Le samedi 27 novembre 2021 à partir de 21h un repas sera servi.

Menu 1:

Jambon à la broche
Pommes de terre sarrasson
Tarte aux pommes
Café

Menu 2 :

Poisson
Pommes de terre sarrasson
Tarte aux pommes
Café

Tarif : 10€

Animation

À la suite de la remise des récompenses, un concert gratuit sera donné par les groupes présents sur le parcours.

ARTICLE 11 : SÉCURITÉ

Des postes de sécurité seront implantés en plusieurs points du parcours. Ces postes seront en liaison radio avec le PC de la course. Une équipe médicale sera présente pendant toute la durée de l'épreuve. Elle sera en mesure d'intervenir sur le parcours par tout moyen approprié. Le médecin officiel sera habilité à retirer le dossard et mettre hors course tout concurrent inapte à continuer l'épreuve.

ARTICLE 12 : SÉCURITÉ ROUTIÈRE

La sécurité routière sera assurée par des signaleurs mis à disposition de l'organisation et par la police municipale.

ARTICLE 13 : BARRIÈRES HORAIRES

Pas de barrières horaires.

ARTICLE 14 : MODIFICATION/ANNULATION DES ÉPREUVES

En cas de force majeure (intempéries, attentats...), et pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit d'arrêter les épreuves en cours ou d'annuler les épreuves sur demande préfectorale. Dans ces cas extrêmes, aucun remboursement n'est envisageable.

ARTICLE 15 : ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE

Conformément à la loi, l'organisateur a souscrit une assurance responsabilité civile pour la durée de l'épreuve auprès des assurances du Crédit Mutuel. Cette assurance couvre les conséquences de leur responsabilité civile, celles de leurs préposés et de tous les participants. Individuelle accident : Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence sportive. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. L'organisation ne peut en aucun cas être tenue pour responsable en cas d'accident ou de défaillance consécutifs à un mauvais état de santé ou une préparation insuffisante.

ARTICLE 16 : CONTRÔLES / ABANDONS

Des contrôles seront effectués durant l'épreuve afin d'assurer de parfaites conditions de régularité de course. Le dossard devra être entièrement lisible (ni coupé, ni plié) lors de la course. En cas d'abandon, le concurrent doit obligatoirement prévenir le responsable du poste de ravitaillement ou de contrôle le plus proche et lui remettre son dossard.

ARTICLE 17 : DROIT D'IMAGE

Chaque participant autorise expressément les organisateurs de la Corrida du Pic à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation à la Corrida du Pic, sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

ARTICLE 18 : LOI INFORMATIQUE & LIBERTÉ

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, chaque participant dispose d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles le concernant.

ARTICLE 19 : REMISE DES PRIX

Le jour de la course, après les montées sèches remise des récompenses :

- course en ligne : les 3 premiers du scratch + 1^{er} de chaque catégorie (non cumulable)
- montée sèche : les 3 premiers du scratch (cumulable avec la course en ligne)

ARTICLE 20 : ACCEPTION COMPLÈTE DU RÉGLEMENT

Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter toutes les clauses.